

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 18 JUIN 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

23

**Date de
convocation**

12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX – J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES – B. DUFAY - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS – E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN – C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : N. MALLEM à D. LIBES
O. REY à J DANON
C. GIORGINI à J-L LUSTENBERGER
P. CHABAS à P. GROSJEAN

Secrétaire : Magali JOUMOND

DELIBERATION N° 09180625 : FONCTION PUBLIQUE - Modification d'emplois permanents – Actualisation du tableau des effectifs à la date du 01/07/2025
RAPPORTEUR : Dominique LIBES

Compte tenu des nécessités du service (départ à la retraite, mutation, réussite à un concours, promotion sociale, changement de grade...), il appartient à l'Assemblée de fixer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé :

▪ **La création, à compter du 1^{er} juillet 2025 :**

- *D'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe titulaire,*

Motif : Adéquation entre le grade et les fonctions,

Nature des fonctions : En charge de fonctions administratives d'application et d'expertise dans le domaine de l'état civil et notamment des tâches de gestion administrative, et participe à l'élaboration d'actes juridiques. Assure également les fonctions d'encadrement.

Niveau de recrutement : Filière Administrative – Grille indiciaire Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

- *D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe titulaire,*

Motif : Concordance entre le grade et les fonctions.

Nature des fonctions : En charge de fonctions d'accueil, de tâches administratives, ainsi que de travaux divers de bureautiques qui supposent la connaissance de règles administratives.

Niveau de recrutement : Filière Administrative – Grille indiciaire Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

- *D'un emploi permanent à temps complet de Brigadier-Chef Principal titulaire,*

Motif : Concordance entre le grade et les fonctions.

Nature des fonctions : Exécute des missions en matière de prévention, de surveillance, de tranquillité, et de sécurité publique.

Niveau de recrutement : Filière Police Municipale – Grille indiciaire Brigadier-Chef-Principal.

- *D'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe titulaire,*

Motif : Concordance entre le grade et les fonctions,

Nature des fonctions : Contribue au développement d'actions culturelles et éducatives ainsi qu'aux responsabilités dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire. A en charge l'encadrement des équipes et participe à la promotion de la lecture publique

Niveau de recrutement : Filière Culturelle – Grille indiciaire Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe.

- *D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du Patrimoine non titulaire,*

Motif : Nécessité de service,

Nature des fonctions : Participe à la gestion, la conservation, mais aussi à la mise en valeur du patrimoine culturel au sein d'une bibliothèque.

Niveau de recrutement : Filière Culturelle – Grille indiciaire Adjoint du Patrimoine.

- *D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35^{ième} d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe titulaire,*

Motif : Nécessité de service,

Nature des fonctions : En charge de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse. Accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives et participe à l'encadrement des enfants.

Niveau de recrutement : Filière Médico-Sociale – Grille indiciaire ATSEM Principal de 2^{ème} classe.

▪ **La modification, à compter du 1^{er} juillet 2025 :**

- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ième} d'Adjoint d'animation non titulaire, par un temps complet d'Adjoint d'animation titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ième} d'Adjoint d'animation non titulaire, par un temps complet d'Adjoint Technique non titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 17.5/35^{ième} d'Adjoint d'Animation non titulaire, par un temps non complet de 21.5/35^{ième} d'Adjoint d'Animation non titulaire,

▪ **La suppression, à compter du 1^{er} juillet 2025 :**

- D'un emploi permanent à temps complet d'Attaché Principal titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ième} d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet de Technicien Principal de 2^{ème} classe non titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal titulaire,
- Deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe titulaire,

- D'un emploi permanent à temps non complet de 6.5/35^{ème} titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 31.5/35^{ème} d'Adjoint Technique,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ème} d'Adjoint Technique,
- D'un emploi permanent à temps complet de Gardien Brigadier titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ème} d'Adjoint d'Animation titulaire,
- D'un emploi permanent à temps non complet de 3/35^{ème} d'Adjoint d'Animation non titulaire,
- D'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe titulaire.

Le tableau des effectifs de la collectivité est donc modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu la délibération n°05080425 adoptant le budget primitif 2025 de la commune,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 mai 2025,
Considérant les nécessités de services,

- **ADOpte** la proposition de modifications d'emplois permanents et l'actualisation du tableau des effectifs à la date du 01/07/2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – C. GIORGINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION : E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI

Fait à Caumont-sur-Durance, le 18 juin 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Magali JOUMOND

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.